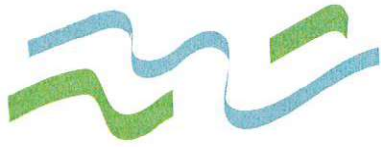


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2024-03-37



Sources de l'Orne
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 21 MARS 2024

Date de convocation :
15 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt et un mars, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, DUTHEIL Stéphanie, GUYOT Jeannine, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascale, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CHATEL Jacques, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FONTAINE Jean-Pierre, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LEROY Michel, LEVESQUE Michel, MARGNIER Sylvain, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, , RENOUARD Eric, RICHARD Christian, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
36

Nombre de votants :
42

Excusés avec pouvoir : M. CORU Vincent (pouvoir donné à M. CHATEL Jacques), M. GRASLAND Yves (pouvoir donné à M. QUELLIER Serge), M. LELOUP Christian (pouvoir donné à Mme PUITG Reine-Marie), M. MAACHI Mostefa (pouvoir donné à Mme LAMBERT Pamela), M. ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à Mme LECAMUS Florence), M. PAUPY Richard (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice)

VOIX POUR :
42

VOIX CONTRE :
0

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

ABSTENTIONS :
0

Objet : Conventions relatives au fonctionnement de l'espace-test agricole en maraîchage biologique

Monsieur le Président rappelle que l'année 2023 a été une année de transition pour l'espace-test agricole en maraîchage biologique : Réflexion du groupe de travail sur une nouvelle convention de partenariat avec la CAE Rhizome, finalisation des derniers travaux, départ des premiers maraîchers-testeurs, etc. Le site est prêt à accueillir de nouveaux testeurs et le groupe de travail Ferme Bio nous propose de valider le cadre technique, juridique et financier du fonctionnement de l'ETA.

Il s'agit ainsi de :

- Valider la convention de partenariat relative au fonctionnement du site, entre la CdC et Rhizome (incluant un partenariat avec le CFPPA),
- Valider la convention tripartite de mise à disposition du matériel de l'espace-test agricole, entre la CdC, Rhizome et le(s) maraîchers-testeur(s), ainsi que ses annexes (État des lieux à l'arrivée et au départ de chaque maraîcher-testeur, fiches techniques pour chaque matériel agricole),
- Accepter le principe de la mise en vente des bâtiments en pierre du site avec environ 4 000 m² de terrain,

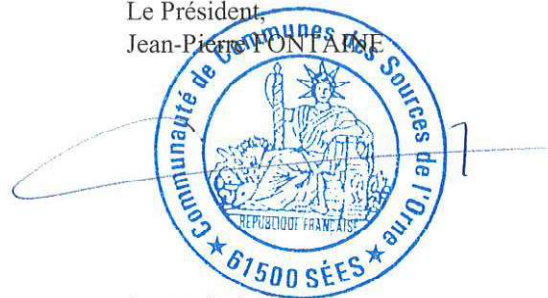
- Valider la subvention 2023 pour la CAE Rhizome en contrepartie de leur travail sur le site : 25 jours de travail (gestion du site/suivi du projet/accompagnement à la sortie des maraîchers/recrutement), soit 7 500 €.
- Valider la subvention 2024 pour la CAE Rhizome en contrepartie de leur temps de travail sur le site. Le temps estimé est de 40 jours pour une prestation de 12 000 €.

Le Conseil Communautaire, suite à la présentation par le groupe de travail de l'ensemble du projet, après avoir pris connaissance des projets de convention, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** la convention de partenariat relative au fonctionnement du site, entre la CdC et Rhizome telle qu'annexée à la présente et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- **ACCEPTTE** la convention tripartite de mise à disposition du matériel de l'espace-test agricole, entre la CdC, Rhizome et le(s) maraîchers-testeur(s), ainsi que ses annexes, telles qu'annexées à la présente et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout document y afférent ;
- **ACCEPTTE** le principe de la mise en vente des bâtiments en pierre du site avec environ 4 000 m² de terrain,
- **VALIDE** les subventions 2023 et 2024 pour la CAE Rhizome, s'élevant respectivement à 7 500 € et 12 000 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre PONTAISE



La secrétaire,
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ